

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL

N° 2022/06

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 septembre 2022 à 20 h

L'an deux mil vingt-deux, le vingt septembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 15 septembre 2022, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 14
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 14

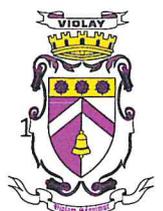
Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
ESCOFET Danièle
COLLON Colette
POIRON Jean-Pierre
BISSAY David
CHAVEROT Gilbert
DENIS Chantal

GIROUD Marc
LANGE Audrey
PERRIER Guy
SERRAILLE Joëlle
LAURENT Michel
BLANCHARD Valérienne

Absente : MESSAOUDI – PERRET Merryl

Désignation du secrétaire de séance : Jean Claude PALAIS



Ordre du jour :

I - Délibérations

- **SIEL : Approbation travaux Propriété LIANGE**
Les consorts LIANGE souhaitent diviser une parcelle située route de Fontbonne et de la viabiliser. Pour ce faire, des travaux d'extension du réseau d'électricité sont nécessaires. Les travaux correspondants seront réalisés par le SIEL.
- **Création de poste service Voirie : technicien à temps complet**
En vue du remplacement de M. Jean-Marc REY, il est prévu de recruter une personne. La création d'un poste à temps complet au grade de technicien, échelon 1, est proposée.
- **Budget DM Commune**
Virements de crédits et ajustement des subventions.
- **CCFE : Approbation de la convention SIG GEOLOIRE FOREZ-EST**
Ce document fixe les conditions de mise à disposition par la CCFE des données géographiques de la commune, dans le cadre du développement du portail Sig Web « GéoForez-Est » qui vise à regrouper les données géographiques du territoire (cadastre, zonages, fonds de plan, réseaux etc....).
La Commune dispose actuellement de cet outil qu'elle finance. Désormais, le coût sera porté par la CCFE.
- **CCFE** : La Taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes dotées d'un PLU, et par le département. Le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire, tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. La CCFE propose que les 42 communes reversent 1 % du produit de leur taxe d'aménagement.

II – Point sur les travaux

- Point sur les travaux en Centre Bourg
- Point sur les travaux Assainissement
- Projet Scierie GIROUD

III - Informations

- Mesures pour Economies d'énergies
- Création d'un groupe de travail « Eau »
- Périscolaire

IV – Question diverses

....◇...◇...◇....

- **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE REUNION**
Le conseil municipal approuve le dernier compte-rendu.

➤ **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 26.07.2022**

<i>Séance du 26 juillet 2022</i>	
2022.06.001	PV installation d'une nouvelle conseillère municipale
2022.06.01	Approbation du rapport 2021 émis par le SIEMLY sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
2022.06.02	Approbation du rapport assainissement 2021 émis par SUEZ
2022.06.03	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif 2021
2022.06.04	Tavaux SIEL : Ajout éclairage public place du marché (op 24834)
2022.06.05	Avenant OPERAT adhésion au service assistance à la gestion énergétique du SIEL (SAGE)
2022.06.06	Cession à la commune de la voirie privée du lotissement l'Esserty
2022.06.07	Tarif du repas cantine au 1er janvier 2023

I - Délibérations

- **SIEL : Approbation travaux Propriété LIANGE**
Les consorts LIANGE souhaitent diviser une parcelle située route de Fontbonne et de la viabiliser. Pour ce faire, des travaux d'extension du réseau d'électricité sont nécessaires. Les travaux correspondants seront réalisés par le SIEL.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.
- **Création de poste service Voirie : technicien à temps complet**
En vue du remplacement de M. Jean-Marc REY, il est prévu de recruter une personne qui travaille à la commune de Balbigny au service espaces verts. La création d'un poste à temps complet au grade de technicien est proposée, à compter du 02 novembre prochain.
Le Conseil municipal approuve la création du poste de technicien, 1^{er} échelon.
- **Budget DM Commune**
Virements de crédits et ajustement des subventions.
Le Conseil Municipal approuve les DM Investissement et Fonctionnement.
- **CCFE : Approbation de la convention SIG GEOLOIRE FOREZ-EST**
Ce document fixe les conditions de mise à disposition par la CCFE des données géographiques de la commune, dans le cadre du développement du portail Sig Web « GéoForez-Est » qui vise à regrouper les données géographiques du territoire (cadastre, zonages, fonds de plan, réseaux etc....).
La Commune dispose actuellement de cet outil qu'elle finance. Désormais, le coût sera porté par la CCFE.
- **CCFE** : La Taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes dotées d'un PLU, et par le département. Le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire à la demande de l'Etat, tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. La CCFE propose que les 42 communes reversent 1 % du produit de leur taxe d'aménagement.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de 1 % de la taxe d'aménagement perçue par la Commune à partir de l'année 2022 à la CCFE.

II – Point sur les travaux

- **Point sur les travaux en Centre Bourg**

Les travaux extérieurs seront terminés mercredi. L'enrobé sera réalisé sur la place Perrier ainsi que sur l'amorce de la rue St Roch. La suite de la rue St Roch se fera lorsque les travaux d'assainissement seront terminés sur le haut de la rue du Monument (après les travaux rue du Chêne) avec la reprise des enrobés rue du Monument, Rue Traversière et rue St Roch.

Ouverture du nouveau Commerce : le 07 octobre prochain. L'épicerie sera ainsi fermée pour assurer le déménagement du vendredi 30 septembre au jeudi 6 octobre inclus.

- **Point sur les travaux Assainissement**

Le carrefour RD1/rue C. Linder a été rouvert. La progression des travaux se fait normalement mais du fait de 2 jours pris pour le remblaiement et le déblaiement de la rue du Chêne pour la fête des Classes, il est possible qu'ils ne soient pas terminés pour la fête. Tout est mis en œuvre pour que ce ne soit pas le cas, néanmoins les tranchées seront remblayées comme pour la fête des Classes. En parallèle du réseau d'assainissement, un réseau d'eau pluviale est rajouté, ainsi qu'un réseau d'eau de source qui permettra l'arrosage notamment des fleurs et massifs de la maison médicale.

Le changement des branchements en plomb sur l'arrivée d'eau potable, ainsi que la colonne d'eau elle-même, seront réalisés après la mise en place de l'assainissement et du séparatif.

- **Projet Scierie GIROUD**

Les élèves du lycée professionnel Pierre Cotton de Néronde ont rendu leur copie. Mme le Maire présente ce qui pourrait être le futur « tiers-lieu ». Un appel d'offre pour une AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) sera lancé en fin d'année afin de réaliser une étude définitive de la réhabilitation de la scierie Giroud.

III - Informations

- **Mesures pour Economies d'énergies**

Le coût de l'énergie est en train d'exploser et des économies devront être réalisées notamment sur les bâtiments communaux. Un mail sera adressé à la directrice de l'école dans ce sens.

Mme Blanchard demande si l'extinction de nuit de l'éclairage public, est envisageable. Mme le Maire indique que la commune va réaliser de substantielles économies de fonctionnement avec le changement des lampes en leds. Peu à peu, toutes les lampes seront changées et en 2023, il est prévu de remplacer les lampes de la rue principale du bourg, et des deux entrées de village restantes (rue Célestin Linder et route de Boussuivre). Il faut également noter que ces lampes baissent d'intensité à partir de 23 heures.

Toutefois, il semble compliqué d'éteindre le centre bourg lui-même avec la RD1 très fréquentée y compris la nuit, notamment par sécurité, notamment en hiver, en cas de neige et/ou de brouillard.

La périphérie du bourg pourrait être éteinte, mais il faudra pour ceci changer les horloges des armoires avec la problématique de leur répartition au niveau des lampes qui ne correspond pas à des secteurs bien définis. Par exemple, le bas du village s'éclaire avec le Viallet et jusqu'à la place Giroud. D'autre part, le coût de ce changement n'est pas anodin.

Une fois, les leds installées, nous pourrions faire le point et voir ce qu'il en est de la consommation réelle.

- **Création d'un groupe de travail « Eau »**

Cette année 2022 aura été marquée par une sécheresse et un déficit en eau depuis le printemps. Mme le Maire demande la création d'un groupe de travail sur la « ressource en eau », de façon à étudier les différentes possibilités de capter d'une part l'eau pluviale et d'autre part, d'optimiser l'utilisation des eaux de sources, y compris en période de sécheresse.

Les fontaines ont été coupées une première fois, mais celle située vers les Ets Linder avait été remise en fonction par un utilisateur anonyme. De plus, certains se servaient à la borne située en contrebas des réservoirs. L'arrêté préfectoral était pourtant clair et les eaux de sources devaient impérativement être dirigées vers les cours d'eau afin qu'ils ne se tarissent pas totalement. Cette borne a donc été totalement fermée afin que le niveau des réservoirs remonte peu à peu. La prise de conscience doit absolument être générale, et chacun doit faire son maximum pour préserver cette ressource.

Le groupe de travail pourra ainsi déterminer les actions possibles notamment aux abords des bâtiments communaux.

- **Périscolaire**

Nous sommes confrontés à un problème de sureffectif au périscolaire du soir, avec notamment des petits de 3 ans. Mme Sylvie Imbert en est la responsable et se retrouve, surtout le mardi soir, avec trop d'enfants. Mme le Maire est bien consciente qu'avec l'arrivée de nouvelles familles sur la commune et le manque d'assistantes maternelles, il faut trouver une solution rapidement tant que la micro-crèche n'est pas encore d'actualité. Malheureusement, devant la complexité de trouver une personne pour une heure par semaine, un appel sera lancé aux bénévoles qui pourraient ainsi assurer une aide bienvenue de 16h30 à 17h30, notamment les mardi soirs en cas de besoin, certains enfants partant avant 18h. En attendant, Rodolphine Jacquemot, effectuera 30 mn de garde pour alléger la tâche de Mme Imbert.

IV – Questions diverses

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a changé de compétence au niveau de la Communauté de Communes. Elle assure désormais la vice-présidence en charge de la GEMAPI, et du transfert de compétences Eau – Assainissement.

Commission tourisme :

VIOLAY étant labellisé sport/nature et station verte, Mme le Maire avait demandé au pôle tourisme de Forez-Est, d'étudier la possibilité de mettre en place une station trail sur le territoire de la communauté de communes, en profitant des aides européennes des contrats LEADER. Christian Mollard, le vice président en charge du tourisme, a confirmé la prise en compte de cette station trail.

Déchets :

Une réunion a eu lieu le 13 septembre, avec environ une centaine de personnes qui avaient toutes été invitées par courrier. Les containers enterrés (en face de l'église, place de la mairie et place Giroud) seront destinés aux habitants du centre bourg. Ils seront mis en service le 18 octobre. Ce même jour, de 16h à 19h, les badges seront vendus et les poubelles individuelles devront être rendues.

Pour le reste de la commune, les containers seront semi-enterrés (terrain foot, croix Cazard, le chêne, etc...). Pour l'instant, seuls les containers pour les emballages (et pour le verre) sont disposés à différents endroits de la commune, pour un test grandeur nature, le but étant d'apporter aux habitants un service de proximité. Les remarques seront les bienvenues pour optimiser au mieux ces emplacements, certains ne sont d'ailleurs pas à l'emplacement prévu comme ceux de la Croix Cazard.

A partir du 1^{er} janvier 2023, les foyers étant en apport volontaire, seront facturés avec une part fixe (abonnement) et une part variable.

L'objectif de ce nouveau dispositif est de contenir le plus possible les augmentations à venir du coût du traitement des déchets. En effet, outre la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui est passée de 17€/Tonne à 65€/Tonne, les coûts ne cessent d'augmenter. Il est important de rappeler toutefois que le coût du traitement des déchets ne concerne pas seulement les ordures ménagères mais également l'accès aux déchetteries.

Le **Dr BARBU** part le 30 septembre prochain. Un médecin a été reçu en Mairie mais sans résultat. Plusieurs annonces ont été passées, y compris auprès de l'ordre des médecins.

Comité des Fêtes : Mr et Mme LAURANGE et M. MANCINO ont repris le comité des fêtes.

L'organisation de la fête va donc se mettre en place.

Pour cette année, la fête étant très proche, quelques animations seront reprises : une retraite aux flambeaux aura lieu le samedi soir avec un feu d'artifice. Une buvette sera mise en place devant la salle Violay 1004 (ou à l'intérieur en cas de mauvais temps) jusqu' à 1 h du matin.

Le dimanche midi un apéritif sera organisé avec un groupe de bandas.

Un appel sera fait aux bénévoles.

Les manèges seront bien évidemment présents.

Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2022 :

08 novembre

13 décembre

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude PALAIS,



Fait en Mairie, le 20 septembre 2022,
Le Maire,
Véronique CHAVEROT

